Réglement du transport scolaire

De Soignolles à Barneau



Mairie de Soignolles-en-Brie

Rue de Corbeil-77111 SOIGNOLLES-EN-BRIE

Tel: 01.64.42.55.77

Site internet: www.ville-soignollesenbrie.fr

Année scolaire 2020-2021

Page 2

Préambule

Madame, Monsieur,

Le Département de Seine et Marne organise le transport scolaire des enfants habitant à Barneau, afin qu'ils puissent rejoindre l'école et le Centre de Loisirs. La Commune prend à sa charge l'accompagnement des enfants.

L'utilisation des transports scolaires n'est pas obligatoire.

Celui qui demande à bénéficier de ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, s'engage à respecter le règlement intérieur dont l'objectif est :

- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules;
- de prévenir les accidents et de définir les règles de sécurité à respecter par les élèves;
- de rappeler aux parents qu'il leur appartient de choisir si leur enfant de primaire peut rentrer seul ou non.

Nous espérons vivement que ce service municipal donnera satisfaction, et allègera les familles des difficultés liées à l'éloignement du centre du village.

L'équipe municipale



Circuit et horaires

Seuls les enfants fréquentant le groupe scolaire de Soignolles en Brie sont autorisés à utiliser la navette.

Le transport scolaire est organisé pour la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, il n'y aura pas de navette entre Soignolles et Barneau.

Le chauffeur est accompagné d'un animateur (ou une animatrice), qui veille à la sécurité des enfants.

Les points de ramassage sont les suivants :



Matin:

- Départ de Barneau : 08h45, rue de Champeau

- Dépose à Soignolles-en-Brie : 08h50, à l'église

parcours à pied en présence de l'accompagnateur /trice jusqu'à l'école

<u>Soir :</u>

- parcours à pied avec l'accompagnateur /trice de l'école jusqu'au bus

Départ de Soignolles : 17h40, place Mathilde Vivot
 Dépose à Barneau : 17h45, rue de Champeau

Lorsque la navette est en avance, le chauffeur attend l'heure convenue de départ.

En revanche, le départ n'est jamais différé pour attendre un enfant.

Pour les enfants de l'école maternelle

Les élèves de l'école maternelle, doivent impérativement être accompagnés par un adulte à l'arrêt de Barneau (le matin et le soir).

Lors de chaque descente du car, les enfants sont remis aux parents ou aux personnes préalablement désignées. Lorsque la personne devant récupérer l'enfant n'est pas présente à l'arrêt, l'enfant est systématiquement déposé au Centre de Loisirs. Les parents ont alors jusqu'à l'heure de fermeture du Centre de Loisirs pour y récupérer leur enfant.



Pour les enfants de l'école primaire

Les élèves du primaire peuvent rentrer seuls au domicile.

Il appartient aux parents de prendre les dispositions qu'ils jugent nécessaires, en fonction des risques liés à la distance ainsi qu'au danger de la route entre le point d'arrêt et le domicile.

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant rentre seul doivent le signaler par écrit. Dans ce cas, si la personne devant prendre l'enfant n'est pas présente à l'arrêt, l'enfant est ramené au Centre de Loisirs.

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Chaque élève doit attendre le car au point d'arrêt, du côté de la route où le véhicule s'arrête. Il est demandé aux élèves de bien rester en dehors de la chaussée.

Sécurité

Sur la voie publique, les élèves doivent adopter un comportement calme et écouter les consignes de sécurité données par l'accompagnateur(trice).

Les bousculades sont interdites,; les échanges verbaux entre élèves et avec les adultes doivent être posés et respectueux.

Dans le bus, les élèves doivent voyager assis et rester en place pendant tout le trajet. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans le véhicule affecté au ramassage scolaire.

Le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours doivent rester libres.

Pour un bon déroulement du transport scolaire, les enfants doivent se conformer au respect de la discipline. Notamment, il est interdit :

- de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours :
- de souiller ou détériorer le bus;
- de boire et de manger à l'intérieur du véhicule;
- de crier, cracher, se bousculer à l'intérieur du véhicule;
- de projeter quoi que ce soit ;
- de poser les pieds sur les sièges,
- de se pencher en dehors ou de se mettre debout ;
- de transporter des animaux (à l'exception des chiens d'aveugle);
- de prendre place sur les marches donnant accès aux portes;
- de ne pas toucher aux marteaux brise-glace ;
- de se déplacer dans le couloir pendant le trajet;
- de se comporter de manière à gêner le conducteur.

Chaque élève doit avoir un comportement courtois.

En cas d'incidents, les parents seront avertis, et les récidives pourront amener un refus de prendre en charge l'enfant.

